



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL  
Du 28 janvier 2015  
Session ordinaire

MAIRIE DE PARADOU  
13520

**PRESENTS :** Madame Pascale LICARI, Maire  
Monsieur Jean-Denis SANTIN, Madame Brigitte VINCENTELLI, Monsieur Benoît VENNIN,  
Madame Béatrice BLANCARD, Monsieur Marc VANCAYSEELE, Adjoints,  
Monsieur Jean-Marie THOUVENOT, Monsieur Jean-Paul CHAMPY, Madame Catherine  
BEDOT, Monsieur William CAYZAC, Monsieur Pierre DUGUA, Monsieur Joël CANTELE,  
Madame Frédérique JOMAIN-QUENIN, Madame Mélanie NOSSEN, Madame Aurélie  
DUMAS, Monsieur Henri GRAUGNARD, Monsieur René DANSE.

**POUVOIRS :** Madame Pauline DELLIEU à Madame Béatrice BLANCARD  
Monsieur Christian PULH à Monsieur René DANSE

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Madame Pascale LICARI,  
Maire

**Nomination du Secrétaire de séance :**  
Monsieur William CAYZAC, à l'unanimité

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 décembre 2014**  
A l'unanimité

**Décisions prises par Madame le Maire**

Madame le Maire présente au conseil Municipal les décisions prises et devenues exécutoires

- |   |   |
|---|---|
| Décision n° <b>015 / 2014</b> du 8 .12.2014 | Signature du contrat de location des photocopieurs à effet du 01/01/2015  |
| Décision n° <b>016 / 2014</b> du 10.12.2014 | Signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Général dans le cadre de Saison 13 – 2014 /2015. Assistance à la commune pour la programmation culturelle.                                |
| Décision n° <b>017 / 2014</b> du 16.12.2014 | Signature des contrats d'assurance de la commune – lot n° 4 « risque statutoire » bénéficiaire compagnie GROUPAMA.  |
| Décision n° <b>018 / 2014</b> du 16.12.2014 | Engagement d'une procédure judiciaire à l'encontre de Monsieur Jean-Luc SANCHEZ suite aux loyers restés impayés à la commune. Désignation de Maître RAVIX pour défendre les intérêts de la commune. |

Décision n° **019 / 2014** du 17.12.2014      Mission d'étude géotechnique préalable – règlement des honoraires à la société Ginger CEBTP. Etude de sol – réhabilitation de l'ancienne école maternelle.

### Délibérations

**N° 2015-1**      Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et modalités de concertation  
Adopté à la **majorité**  
Abstentions : 2

**N° 2015-2**      Finances / Prise en charge par la commune de dépenses occasionnées lors du départ du secrétaire de mairie  
Adopté à la **majorité**  
Monsieur Benoît VENNIN ne prend pas part au vote en sa qualité de conseiller intéressé.

**N° 2015-3**      Culture et Fêtes / Mise à disposition de locaux pour l'organisation de la journée du 14 février 2015 / Signature d'une convention

Monsieur GRAUGNARD évoque la question de la licence 4 détenue par la mairie et qui reste aujourd'hui à son nom. Il attire l'attention des membres du conseil sur sa gestion et rappelle l'obligation d'effectuer trois jours de stage pour la personne qui en serait le titulaire.

Madame le Maire propose que cette question soit en effet examinée avec attention.

Adopté à l'**unanimité**

**N° 2015-4**      Culture et Fêtes / Mise à disposition de locaux pour l'organisation de la journée du 8 mars 2015 / Signature d'une convention

Adopté à l'**unanimité**

Monsieur CHAMPY salue le travail réalisé par la commission culture qui a abouti à l'élaboration d'une programmation sur l'année 2015. Cette programmation sera à découvrir dans le bulletin de février et sera communiquée, au fur et à mesure, par le biais d'une information auprès de la population, sur tout support disponible (Facebook, internet, agenda...).

Il revient sur la nécessité et même l'obligation de signer une convention pour les associations souhaitant occuper la salle polyvalente.

Madame le Maire confirme en effet cette obligation ainsi que pour les autres salles.

### Questions diverses

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'un amandier vient d'être planté au lieudit Plouvinon. Cette initiative est pilotée par la Communauté de Communes de la Vallée des baux dans un souci de relancer et redynamiser la

culture de l'amandier sur le territoire. Elle ajoute que toutes les communes du territoire communautaire participent à cette démarche, avec à terme la volonté de favoriser et relancer l'économie autour de l'amandier.

Madame le Maire revient sur la cérémonie des vœux à la population qui s'est déroulée le samedi 17 janvier dernier. Elle s'étonne que les conseillers municipaux de l'opposition ne soient pas montés sur scène avec l'ensemble des membres du conseil alors qu'une place leur avait été réservée à chacun. Elle déplore ce manque de sens républicain.

Monsieur DANSE explique que les élus n'ont pas pu monter sur l'estrade car il n'y avait pas de place pour passer.

Monsieur DANSE attire l'attention de madame le Maire sur les sept lampadaires de la route des Arcoules et qui sont en panne.

Monsieur THOUVENOT indique que ce dossier est actuellement suivi et que des courriers ont été envoyés à chaque riverain afin qu'ils procèdent à l'élagage de leurs arbres. Les branches de ces derniers gênent en effet les câbles qui, progressivement, tombent en panne.

Une relance sera faite en cas de nécessité.

Monsieur DANSE demande si la carcasse de la voiture encore entreposée sur le site de la station-service TOTAL sera bientôt enlevée.

Madame le Maire explique, qu'aux dires des propriétaires, les compagnies d'assurance s'occupent actuellement du dossier et que tant que la procédure ne sera pas achevée, la carcasse ne peut être déplacée. Elle est, en quelque sorte la propriété de l'assurance.

Monsieur DANSE demande à Madame le Maire ce qu'elle envisage concernant la rédaction des comptes rendus des conseils municipaux. Il explique que jusqu'à présent, leur rédaction n'a pas évolué et a suivi les habitudes prises par l'ancien secrétaire de mairie. Il souhaiterait qu'ils soient plus exhaustifs.

Madame le Maire indique que la rédaction du compte rendu obéira aux règles établies en la matière.

Monsieur CAYZAC fait remarquer qu'un matelas, probablement emporté par le vent, se trouve sur le théâtre de verdure et qu'il conviendrait de l'enlever.

Madame le Maire répond que le message sera transmis à l'équipe technique pour qu'ils se rendent sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le secrétaire de séance  
William CAYZAC

